

COPIE

Mende, le jeudi 12 novembre 2020

Pierre MOREL A L'HUISSIER
Député de la Lozère
Secrétaire de l'Assemblée
nationale

Sabine DALLE – Suppléante

M. Gérard DARMANIN, Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS

N/Réf : L/PMH/SR – 2020-11-12
Objet : Poste de Directeur au sein du SDIS de la Lozère

Monsieur le Ministre,

CONTACT :

✉ contact@pierre-morel.fr

🌐 www.pierre-morel.fr

📘 facebook.com/pierremorelhuissier

🐦 twitter.com/morelpierre

Depuis plusieurs années, nous rencontrons, au niveau du SDIS de la Lozère, quelques difficultés d'ordre réglementaire suite au congé de maladie du directeur M. SINGLE qui est ensuite parti à la retraite.

Nous avons un directeur adjoint et donc un poste de directeur de SDIS vacant. Comment régler cette situation pour se mettre en conformité réglementairement ?

Se pose ensuite le problème de la dualité de deux postes, directeur et directeur adjoint.

Je souhaiterais que vous puissiez m'apporter des précisions sur les obligations réglementaires en la matière.

Enfin, dans un moment où l'on souhaite valoriser le volontariat, est-il envisageable que le poste de directeur adjoint soit, après régularisation, dévolu à un volontaire comme ce fut le cas pour M. Dominique TURC ?

L'ensemble des pompiers de Lozère m'interroge sur ces différents points de sorte que je me devais de vous relayer ces questionnements qui provoquent quelques perturbations au sein même des pompiers de Lozère.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à la présente, et dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes respectueuses salutations.


Pierre MOREL A L'HUISSIER